



Demande d'inscription 2020-2021 : Classes ESG du CYCLE SUPERIEUR

Classe

Division 'Technique générale' :

Section 'ingénierie' (anc. 'technique générale') : 4G IG 3G IG 2G IG 1G IG

Section 'sciences naturelles' : 4G SN 3G SN 2G SN 1G SN

Choix de la deuxième langue (2^e IG/SN et 1^e IG/SN) : l'allemand le français

Division 'Professions de santé et professions sociales' :

4G PS 3G PS

Division 'Formation administrative et commerciale – Régime technique' :

4G CM 3G CM 2G CG 1G CG

Données de l'élève

Nom : ¹⁾ Prénom : ¹⁾

Adresse : ¹⁾ Lieu de naissance : ¹⁾

L- Localité : Matricule nat. : ¹⁾

Sexe : ¹⁾ fille garçon Nationalité : ¹⁾

Dernière classe fréquentée : ²⁾ au lycée : ²⁾

Données concernant la famille de l'élève ¹⁾

L'élève a un frère/une sœur au LML : ²⁾ non oui :

Personne investie de l'autorité parentale : ¹⁾ mère père tuteur/tutrice

Nom : Prénom :

GSM : Tél privé : Tél prof. :

Adresse : E-mail :

L- Localité : Profession :

Autre adresse (à indiquer si les parents n'ont pas d'adresse commune) ¹⁾ mère père tuteur/tutrice

Nom : Prénom :

GSM : Tél privé : Tél prof. :

Adresse : E-mail :

L- Localité : Profession :

.....
Date

.....
Signature de l'élève

.....
Signature du tuteur/ de la tutrice

Veillez joindre à la demande :

1. Une copie des 3 bulletins de la dernière classe fréquentée.
2. Un certificat de résidence élargi (à retirer auprès de l'Administration communale de la commune de résidence).
3. L'original de la fiche de départ (à retirer auprès de la direction du lycée actuellement fréquenté).

Documents supplémentaires pour toute inscription en classe de 4^e ainsi que pour tout changement de régime ou de division :

4. l'original de l'avis d'orientation
5. l'original de la décision de promotion

et la remettre à la direction du LML au plus tard pour le 15 juillet 2020

Lycée Michel Lucius
157, avenue Pasteur
L-2311 Luxembourg

1) Données recueillies en vertu de l'article 3 (2) de la loi relative aux traitements de données à caractère personnel concernant les élèves.

Finalité : Organisation et fonctionnement de l'école.

2) Données recueillies en vertu de l'article 3 (3) de la loi précitée.

Finalité : Analyses et recherches à des fins de planification et d'évaluation de la qualité de l'enseignement après dépersonnalisation des données afférentes.

Les parents ont un droit d'accès aux données traitées et bénéficient d'un droit de rectification des données. Dans ce cas, il y a lieu de s'adresser au service de l'enseignement secondaire et secondaire technique du ministère.

Le refus de fournir les données obligatoires est passible d'une amende de 25 à 250 € en vertu de l'article 9 de la loi.